

Objet : Réunion du comité directeur du comité Rhône Métropole de Lyon de Tennis de Table

Présents :

- Lucas Brotons
- Kévin Alcaraz
- Cédric Rousset
- Yves Guidot

Absents :

- Sylvain Ferrière
- Florian Lourd (excusé)
- Sabine Didier
- Véronique Pinel
- Eliane Breysse
- Bruno Moulin
- Thibaut Chatelet-Masset
- Michael Alimi

Invité :

- Christian Vignals
- Gary Page

### Ordre du jour :

- 1) Présentation des règlements sportifs.
- 2) Présentation du calendrier sportif 2022-2023.
- 3) Présentation de la grille des tarifs.
- 4) Projet Damien Ligout

### 1) Présentation des règlements sportifs 2022-2023 :

Kévin présente les règlements sportifs proposés pour la saison 2022-2023. Le premier point de changement analysé est le tableau des sanctions en championnat par équipe. Le premier changement concerne les sanctions pour équipe incomplète. Il est proposé de ne pas attribuer de sanction pour la première rencontre avec une équipe incomplète (pas de changement par rapport à l'ancien règlement), d'attribuer une amende de 20€ et un score conservé pour la deuxième équipe incomplète (contre une amende de 20€ et une rencontre perdue 36/13 précédemment), et de rajouter une troisième sanction en sanctionnant une troisième rencontre avec une équipe incomplète par un forfait général. Ce changement est accepté par le Comité Directeur.

Le deuxième changement concerne toujours les sanctions en championnat par équipe, et les sanctions concernant les forfaits aux titres et aux barrages de la seconde phase des championnats par équipe. Il est

proposé d'attribuer une amende de 40€ pour un forfait prévenu (contre aucune sanction précédemment), et une amende de 80€ et une montée refusée pour tout forfait non prévenu (contre un forfait simple précédemment). Cédric émet l'idée de suivre le règlement de la ligue en obligeant toutes les équipes à jouer les titres et les barrages et donc d'appliquer une amende et un refus de montée pour tout forfait, qu'il soit prévenu ou non. Lucas pense que ce n'est pas forcément la bonne solution puisque beaucoup de clubs n'ont pas l'air intéressés par cette compétition vu le nombre de forfait lors des titres et des barrages de cette saison passée, et que le comité devrait donc faire en sorte de trouver une solution pour faire en sorte que cela attire la participation de toutes les équipes. C'est pour cela qu'il pense qu'imposer un forfait même pour les forfaits prévenus n'est pas le meilleur moyen de motiver tous les clubs à jouer le jeu. Kévin signale que c'est effectivement un débat qu'il y a eu pendant un certain temps lors de la dernière réunion de la commission sportive, avec dans un premier temps un manque de cohérence entre la première et la deuxième phase puisque par exemple, si on termine premier d'une poule en première, on n'oblige pas les clubs à participer aux titres à contrario de la deuxième phase. Les clubs sont tout de même motivés à jouer les titres afin d'être champion de leur division, et que s'ils ne se présentent pas c'est plus par contrainte que par souhait de ne pas se présenter, surtout cette saison puisque les titres et barrages sont tombés le week-end de la Pentecôte. Lors de cette réunion de la commission sportive, c'est donc cette solution qui a été adoptée pour la proposer au Comité Directeur.

Cédric demande également concernant ce tableau de sanction, si la ligne concernant les résultats non saisis sur SPID en temps et en heure, s'appliquait à tout le monde, surtout pour les clubs rencontrant des difficultés avec l'utilisation de SPID. Kévin répond que cela concerne tout le monde et que si un club a du mal avec la gestion de SPID, il peut envoyer la feuille de match dans les délais demandés aux responsables du championnat par équipe afin qu'ils puissent saisir la feuille. Cédric est plutôt d'accord avec cela et que ce serait bien de le rappeler lors de l'Assemblée Générale.

Kévin continue la présentation des règlements et des modifications.

Un autre changement concerne les poules des championnats par équipe où la départementale 3 a été supprimée afin de combler toutes les poules de départementale. Ce qui a donc été proposé, est de garder un nombre défini de quatre poules en Pré-Régionale, et de ne pas définir un nombre de poule en D1, D2 et D3, afin d'avoir plus de liberté sur le nombre de poule en cas de désistement d'un nombre conséquent d'équipes dans une division.

Kévin termine de présenter les règlements sportifs.

Le vote d'approbation des règlements sportifs est effectué.

Pour : 3 ; Abstention : 1 ; Contre : 0.

Les règlements sportifs sont adoptés.

## **2) Présentation du calendrier sportif 2022-2023 :**

Kévin présente le calendrier sportif de la saison 2022-2023. Le Comité est d'accord sur le fait de s'aligner aux journées de championnat par équipe de la ligue concernant les dates des journées décalées en fonction des équipes nationales.

Le vote d'approbation du calendrier sportif est effectué :

Pour : 4 ; Abstention : 0 ; Contre : 0.

Le calendrier sportif est adopté.

### **3) Présentation de la grille des tarifs :**

Yves présente la grille des tarifs pour la saison 2022-2023.

Lucas et Yves explique mettre en place, comme l'a fait la ligue, une prise en charge la part comité concernant toute nouvelle licence féminine, et la prise en charge de l'écart entre la licence promotionnelle et traditionnelle pour tout passage d'une licence promotionnelle en licence traditionnelle pour tous les jeunes ou pour toute nouvelle licence jeune.

Le reste des tarifs reste ceux mis en place l'année dernière et le challenge Masset reste gratuit cette saison pour continuer la promotion de cette nouvelle compétition.

Le vote d'approbation de la grille des tarifs est effectué :

Pour : 4 ; Abstention : 0 ; Contre : 0.

La grille des tarifs est adoptée.

### **4) Projet Damien Ligout :**

Lucas présente le projet. Damien Ligout, licencié au club de Pontcharra – St Forgeux TT, a pour but de passer une formation BPJEPS tennis de table. Le but de Damien Ligout est de se professionnaliser dans le tennis de table en tant qu'éducateur. N'ayant pas pu s'inscrire à la formation pour la prochaine saison, il sera entièrement disponible pour les interventions clubs et comités puisqu'il est déjà diplômé d'un CQP. Le but serait de soutenir Damien dans sa formation et de proposer un CDI intermittent en proposant ses heures aux service des clubs en facturant ses interventions. Le Comité Directeur est favorable, et Lucas précise qu'une réunion de bureau se tiendra prochainement pour travailler sur la mise en place de son contrat.

Le 5 Juillet 2022  
Kévin Alcaraz,  
Secrétaire général du CRMLTT

